

DELIBERATION N° 83/6-10 : ECOLE MATERNELLE JACQUES PREVERT - 2ème TRANCHE AVENANT N° 1
SERRURERIE LORRAINE à NANCY

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux supplémentaires suivants à l'Ecole Maternelle Jacques Prévert à LUDRES :

- création d'un portillon et clôture pour escalier d'accès aux classes pour un montant de 2 947,21 F T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer avec la SERRURERIE LORRAINE à NANCY titulaire du lot n° 13 - serrurerie - de la construction de l'Ecole Maternelle Jacques Prévert par marché du 18 novembre 1981 approuvé par la Préfecture le 27 novembre 1981, un avenant n° 1 correspondant aux travaux énoncés ci-dessus, pour un montant total H.T. de 2 485,00 F soit 2 947,21 F T.T.C.

- précise que ledit avenant portera le montant du marché de base du 12 novembre 1981 de 6 991,47 F T.T.C. à 9 854,88 F T.T.C.

- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1983, au programme 10/80.